



La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de la Tora

Construire une barrière

La mitsva du Maaké

Dans la loi juive, il incombe au propriétaire d'une maison de construire une barrière sur le toit afin de limiter les risques d'accident.

Cette loi énoncée dans le texte du Deutéronome sert de base juridique pour toutes les questions liées à la sécurité des personnes.

דברים פרק כב

ח כי תבנה בית חדש, ועשית מעקה לגגך; ולא תשים דמים בביתך, כי-לפול הנפל ממנו

Deutéronome, chapitre 22

8) Quand tu bâtiras une maison neuve, tu établiras un appui autour du toit, pour éviter que ta maison soit cause d'une mort, si quelqu'un venait à en tomber.

Sources : [Pentateuque Deutéronome ch. 22, v. 8, \(Ki tetse - כי תצא\)](#)